

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « CORRESPONDANCES ANIMEES »

Mars 2026



Objet

Dans le cadre de **2026, Année Sévigné**, le Département de la Drôme propose dans les bibliothèques et médiathèques drômoises le concours d'écriture *Correspondances animées : un concours d'écriture où vos mots prennent vie*

Thème

Les participants sont invités à rédiger une lettre à un proche, inspirée d'une des 19 photographies issues des Archives départementales.

Cette correspondance doit évoquer un souvenir personnel ou imaginaire en lien avec le patrimoine drômois.

Durée

Le concours d'écriture « *Correspondances animées* » se déroule du lundi 2 mars à 9h au lundi 30 mars à 12h.

Aucune participation ne sera prise en compte en dehors de ces dates et horaires.

Participation

Le concours d'écriture « *Correspondances animées* » est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et possédant un accès internet lui permettant de se rendre sur le site <https://www.ladrome.fr>, ainsi qu'aux collégiens drômois dans le cadre scolaire.

Règlement du concours d'écriture « *Correspondances animées* »
Département de la Drôme - mars 2026

Il est relayé via les réseaux sociaux du Département de la Drôme (Facebook, Instagram, LinkedIn et Whatsapp): aucune participation ne sera comptabilisée sur ces plateformes.

La lettre déposée au titre du concours doit être inédite et ne pas avoir obtenu de prix dans une autre concours littéraire. Elle doit être une création personnelle et ne doit pas avoir été produite par une intelligence artificielle de quelque manière que ce soit.

Il ne sera admis qu'une seule lettre par personne.

La participation à ce concours est gratuite.

La participation au concours d'écriture est soumise à l'acceptation pleine et entière du présent règlement, dans tous ses articles, ainsi que ses avenants éventuels. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans ce règlement entraîne la nullité de la participation.

Mécanique

Le concours d'écriture est accessible sur le site du Département de la Drôme : <https://2026anneesevigne.ladrome.fr/fr/concours/>

Chaque participant remplit le formulaire en ligne (nom, prénom, adresse électronique) pour que sa participation soit validée. Les informations recueillies (voir rubrique « données personnelles » ci-dessous) serviront à contacter les gagnants.

Les lettres doivent être enregistrées sous un fichier de traitement de texte (ex. word) ou un fichier pdf (les textes manuscrits ne sont pas autorisés).

Police de caractère conseillée : ARIAL, taille de caractère : 12. Nombre maximum de signes : 2500.

La date de clôture du concours doit être respectée. Un accusé de réception sera envoyé aux participants par mail.

Les participants autorisent gracieusement l'éventuelle publication de leur lettre dans des journaux, un livret, ou sous forme de podcast ainsi que l'utilisation de leur identité dans les communiqués de presse.

Les lauréats acceptent également la cession de droits gracieuse pour l'adaptation de leur lettre sous forme d'une création en cinéma d'animation par le studio drômois Parmi les Lucioles.

A l'issue de la période de dépôt des lettres (lundi 30 mars à 12h), un jury se réunira pour sélectionner 3 lettres. Les personnes sélectionnées recevront un mail du

Département de la Drôme, entre le 31 mars 8h et le 30 avril 18h.

Sans nouvelles du Département après 30 avril 18h, les participants peuvent considérer qu'ils n'ont pas gagné.

Lots

Trois lauréats seront nommés. Chaque lettre lauréate (et la photographie qui l'aura inspirée) fera l'objet d'une adaptation en cinéma d'animation, d'une durée de 1 min à 1 min 30.

Les films feront l'objet d'une diffusion départementale, régionale voire nationale :

- Lors de d'événement 2026, Année Sévigné,
- Dans le cadre des événements et des actions de médiation cinéma du Département,
- Sur les réseaux sociaux et le site web du Département,
- Dans les collèges, bibliothèques et médiathèques drômoises, le Palais Idéal du Facteur Cheval et toutes structures partenaires.

Les lauréats seront invités lors de la présentation officielle des courts métrages réalisés le 30 septembre 2026 à l'Hôtel du Département.

Composition du jury

Le jury est composé de :

Elus départementaux Culture

Directrice Culture et Patrimoine Manuella Boone

Directrice des médiathèques départementales Marie Baudière

Directeur des Archives départementales Benoît Charenton

Chargée de mission cinéma d'animation Marie Improvisi

Cheffe de projet Trois Châteaux Léa Charlon

Représentant Festival de la correspondance

Directeur Palais idéal du Facteur Cheval Frédéric Legros

Représentant du studio d'animation Parmi les Lucioles

Données personnelles

Les informations recueillies en vous inscrivant (nom, prénom et adresse mail valide) sont nécessaires à votre participation. Leur traitement (enregistrement et consultation) est limité aux seuls agents départementaux participant à l'organisation de ce concours (services communication et culture). Vos données personnelles ne seront en aucun cas transmises à d'autres tiers.

Le fondement juridique du traitement que nous opérons est basé sur notre intérêt

Règlement du concours d'écriture « Correspondances animées »

Département de la Drôme - mars 2026

légitime aux fins de votre participation à notre concours. Ces informations sont hébergées sur les serveurs du Département de la Drôme (situés à Valence) et seront détruites au plus tard 3 mois après la date de clôture du concours.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD_EU 2016/679) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité de vos données en vous adressant à nos services sur le site <https://www.ladrome.fr> rubrique « je contacte », ou à notre délégué à la protection des données (dpo@ladrome.fr).

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07 ou sur <https://www.cnil.fr/>

Litiges et responsabilités

Toute demande relative à l'interprétation du présent règlement, ainsi que toute contestation, doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse :

Département de la Drôme - Service communication externe
26 boulevard du Président Herriot
26026 VALENCE cedex 9

Le participant renonce à tout recours contre le Département de la Drôme :

- en cas d'annulation, suspension, report du concours ou de modification des clauses du présent règlement, quelle qu'en soit la cause
- en cas de non enregistrement de la participation du notamment à des coupures de courant ou de réseau.

Consultation du règlement

Le règlement du concours d'écriture « Correspondances animées : un concours d'écriture où vos mots prennent vie », organisé par le Département de la Drôme, est accessible sur son site à l'adresse : <https://2026anneesevigne.ladrome.fr/fr/concours/>

Il sera envoyé par courrier sur simple demande écrite du participant, à l'adresse :

Département de la Drôme - Médiathèque départementale de la Drôme
76 rue de la forêt 26000 VALENCE

Règlement du concours d'écriture « Correspondances animées »
Département de la Drôme - mars 2026